

Question sur les partiels

Par **marina 01**, le **25/04/2013** à **11:21**

Bonjour,

je suis en première année et je vous écris car j'ai une petite question qui va peut être paraître stupide.... Voila, il y a les partiels dans moins de deux semaines et je me demandais la chose suivante :

Si jamais en droit de la famille j'ai un sujet sur le mariage, dois je tenir compte de ce qui vient de se passer par rapport au vote du mariage gay?

Merci d'avance pour vos réponses [smile9]

Par **bulle**, le **25/04/2013** à **12:04**

Bonjour,

A moi de vous poser une question: la loi est-elle entrée en vigueur?

Lors de vos partiels, il faut utiliser les lois en vigueur le jour de votre partiel. Rien n'empêche de dire que cela va changer.

Par **Yn**, le **25/04/2013** à **12:39**

La date de publication au Journal officiel est déterminante.

Personnellement, j'exposerais les deux situations pour montrer que tu as travaillé ton cours **[s]et[/s]** que tu es capable de d'adapter à l'actualité la plus récente.

Par **marina 01**, le **25/04/2013** à **14:31**

D'accord, merci à vous deux! =)

Par **ainezumi**, le **26/04/2013** à **10:22**

Le mariage pour tous est une question d'actualité qui peut s'avérer être une bonne amorce introductive à une dissertation par exemple. On s'inspire souvent de l'actualité ou des projets de lois pour ce genre d'exercices.